



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFECTURE DE LA RÉGION  
GUADELOUPE

COMMUNIQUE DU 01/09/2019  
A 12H00

**Gwad'Air**  
Surveillance de la qualité de l'air

**POLLUTION DE L'AIR EN PARTICULES FINES PM10  
NIVEAU ROUGE POUR LE 02/09/2019**

*Prévision d'un épisode de pollution lié aux particules fines PM10*

<b>Commentaires</b>	Ce lundi 2 septembre 2019, la concentration en particules fines PM10 dans l'air devrait dépasser les 50 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 24h, valeur correspondant au seuil d'information et de recommandation. Après plusieurs jours consécutifs de dépassement des seuils réglementaires et face à cette prévision, <b>la procédure d'alerte est déclenchée</b> conformément à l'arrêté préfectoral relatif à la qualité de l'air.
<b>Valeur atteinte :</b>	<b>59 µg/m<sup>3</sup> à 12 heures sur la station de Pointe-à-Pitre.</b>
<b>Zones concernées</b>	Ensemble de l'archipel de la Guadeloupe
<b>Nature du polluant et sources :</b>	La procédure concerne les <b>particules fines de moins de 10 micromètres de diamètre (PM10)</b> . Cette pollution est principalement liée au passage des brumes de sables sur l'archipel guadeloupéen, mais également à l'activité humaine (combustion d'énergie fossile, moyens de transport, activités industrielles...).
<b>Seuil atteint : NIVEAU ROUGE</b>	Le seuil d'alerte correspond à un niveau de concentration de polluants dans l'atmosphère au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine ou de dégradation de l'environnement justifiant l'intervention de mesures d'urgences.
<b>Prévisions :</b>	Le risque de dépassement est élevé pour les prochaines 24 heures.

**Recommandations sanitaires**

Il est recommandé aux catégories de la population particulièrement **vulnérables** (femmes enceintes, nourrissons, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, asthmatiques) de :

- Éviter les déplacements routiers aux périodes de pointe.

**Enfants :**

- ne pas modifier les déplacements habituels mais éviter les promenades et les activités à l'extérieur ;
- éviter les sports extérieur et privilégier à l'intérieur des locaux les exercices physiques de faible ou moyenne intensité ;
- reporter toute compétition sportive qu'elle soit prévue à l'extérieur ou à l'intérieur des locaux ;

**Adolescents et adultes :**

- ne pas modifier les déplacements prévus mais éviter les activités sportives violentes et les exercices d'endurance à l'extérieur ;
- reporter, dans la mesure du possible, les compétitions prévues à l'extérieur ;
- pour les personnes qui présenteraient une gêne à cette occasion, adapter ou suspendre l'activité physique en fonction de la gêne ressentie ;

**Pour les personnes sensibles** (personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou s'accroissent lors des pics) :

- adapter ou suspendre l'activité physique en fonction de la gêne ressentie ;
- suivre les prescriptions médicales ;
- ne pas hésiter à consulter un médecin en cas d'aggravation de l'état de santé.

En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (essoufflement, sifflements, palpitations...) :

- Prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin
- Privilégiez les sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort ;

Prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté le cas échéant.

### **Mesures pour la réduction des émissions**

Afin de réduire la pollution, il est recommandé de réduire la vitesse, privilégier le covoiturage, le transport en commun et les modes de déplacement non polluants, arrêter l'utilisation de barbecue et respecter l'interdiction du brûlage des déchets verts à l'air libre.

*D'autres mesures pourraient être ultérieurement préconisées par le Préfet*

### **MERCI DE RELAYER CETTE INFORMATION**

*Pour plus d'informations, contacter GWAD'AIR au 0690 40 13 45  
Résultats actualisés et recommandations disponibles sur [www.gwadair.fr](http://www.gwadair.fr)*